

VISITE DE M. SCHUMANN AU CANADA

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, annonce que le ministre des Affaires étrangères de France, l'honorable Maurice Schumann, fera une visite officielle au Canada à l'automne. M. Schumann arrivera à Ottawa le 22 septembre et passera la journée du 23 dans la capitale. Il en repartira dans la soirée pour participer à la session des Nations Unies à New York. Il reviendra au Canada une semaine plus tard et sera l'hôte à Québec le 1er octobre du Gouvernement du Québec.

PLAN D'ACTION CONTRE LA POLLUTION DES EAUX PAR LES HYDROCARBURES

Le ministre des Transports, M. Don Jamieson, a annoncé récemment la mise sur pied d'un plan d'urgence provisoire fédéral en cas de pollution des eaux canadiennes par les hydrocarbures ou autres substances toxiques. Ce plan d'urgence permet au Gouvernement fédéral d'agir rapidement lorsque des déversements se produisent dans les eaux relevant de sa compétence, d'appuyer les provinces dans l'exécution de leurs propres plans, et d'établir les bases de négociations préalables à l'élaboration d'un plan national établi en collaboration avec les provinces.

Ce plan préconise la division du Canada en cinq régions principales: les régions du Nord canadien (dont l'Arctique canadien), le St-Laurent, les côtes est et ouest et les Grands lacs. Même si ce plan ne tient pas compte des provinces des Prairies, ces dernières recevront de l'aide fédérale, au besoin, et entreront dans le cadre du plan national actuellement en voie de préparation.

Le Gouvernement canadien assume l'entière responsabilité du système d'urgence mis en place pour l'Arctique canadien, les eaux littorales de l'Atlantique et du Pacifique qui relèvent de sa compétence ainsi que pour les eaux internationales lorsque les intérêts canadiens sont en jeu.

La situation est quelque peu différente dans la région des Grands lacs puisque la responsabilité pour la protection des eaux est partagée entre l'Ontario, le Gouvernement fédéral et celui des États-Unis. En plus du plan d'urgence provisoire fédéral, un autre plan d'ordre international qui a été préparé et approuvé par le Canada et les États-Unis, sera intégré à l'accord que les deux se proposent de signer en vue de l'adoption de mesures conjointes contre la pollution dans les Grands lacs. On est présentement à rédiger le texte de l'accord qui sera présenté à l'approbation des deux Gouvernements.

Dans les eaux relevant de la compétence fédérale, des coordonnateurs nommés au préalable prendront les premières mesures d'urgence et seront responsables des opérations de nettoyage avec les ressources dont ils disposent sur place; si la situation est trop grave, ils feront appel à l'aide fédérale.

Dans la plupart des situations les agents muni-

cipaux ou provinciaux locaux veilleront à la coordination des ressources d'urgence dans les eaux relevant de la compétence provinciale ou fédérale-provinciale. Si les autorités locales sont incapables de lutter efficacement contre un cas de pollution elles pourront demander au gouvernement fédéral de leur prêter main forte.

COMITÉ INTERMINISTÉRIEL

Un comité interministériel provisoire de planification d'urgence a été mis sur pied pour centraliser et entretenir les ressources fédérales mobilisables rapidement dans l'éventualité de pollution grave par les hydrocarbures ou autres substances toxiques. Parmi ses fonctions, le comité veillera à mettre sur pied une équipe de retenue et de nettoyage qui pourrait passer à l'action dans un délai très court. Le personnel compétent ainsi que les moyens de transport rapides seront fournis principalement par le ministère des Transports, de la Défense nationale et de l'Environnement.

Le comité veillera aussi à promouvoir la recherche et le développement dans le domaine de la dispersion des agents contaminants et établira des rapports avec les Gouvernements provinciaux dans le but de mettre à leur disposition les ressources d'urgence dont dispose le Gouvernement fédéral, et d'élaborer avec eux un plan d'urgence national permanent entièrement coordonné.

Un groupe de travail technique du Comité interministériel des ressources hydrauliques a préparé un genre de manuel qui renferme des renseignements d'ordre technique très détaillés sur la lutte contre la pollution des eaux.

Des groupes coopératifs locaux représentant les différents niveaux de gouvernement et l'industrie pétrolière ont été formés dans divers centres partout au Canada.

Le ministère des Transports étudie actuellement la possibilité d'équiper les navires de la Garde côtière croisant le long des côtes et dans les Grands lacs, pour la lutte contre la pollution par déversement. Le matériel comprendrait des écumoires (lèche-nappe), estacades flottantes, chalands, pompes, tuyaux, moteurs à gaz et pièces de rechange.

Du matériel de tous genres et des produits absorbants, dont de la tourbe, sont entreposés à Port Hawkesbury, Dartmouth et Charlottetown; d'autres entrepôts seront bientôt installés à Vancouver et à Hamilton. Il y a un dépôt de tourbe à Resolute Bay et quelques navires naviguant dans l'Arctique sont équipés de pompes aspirantes-refoulantes.

La planification dans le domaine du stockage du matériel stratégique utilisé dans le nettoyage se poursuit à St-Jean (Terre-Neuve), à Québec, à Hay River (la rivière Mackenzie) et à Prince-Rupert (Colombie-Britannique).

Le personnel de la Garde côtière apprend à utiliser les nouvelles techniques de nettoyage à mesure que celles-ci sont découvertes.